

Informations importante pour votre séjour, conditions générales et protocole sanitaire



Horaires de la réception: 10h-12h – 14h-16h (accueil téléphonique, 9h -12h et 14h - 19h) - Juillet et Août : 8h30-12h – 14h30-20h

N°1- LOCATION D'HERGEMENTS



Le jour de votre arrivée, les locations sont disponibles de 17h à 20h en juillet et en août et de 14h à 16h le reste de l'année.

Conditions de paiement: pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25% du montant des prestations réservées doit être réglé au moment de la réservation, sans cet acompte, la location ne sera pas validée. Le solde du séjour est à régler obligatoirement 30 jours avant les débuts du séjour.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début de séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation.

Sans règlement du solde dans les délais prévus, le camping se réserve le droit d'annuler votre réservation et de conserver l'acompte précédemment versé. Aucune réservation ne peut s'effectuer pour un numéro de location précise.

Réservation: la location ne devient effective qu'avec l'accord du camping et après réception du contrat de location hébergement qui devra être retourné sous 10 jours, accompagné de l'acompte équivalant à 25% du montant de la location + 25 euros de frais de réservation (par chèque ou via le site internet du camping, les chèques vacances ne sont pas acceptés pour l'acompte).

La direction se réserve le droit de changer un numéro attribué. Les préférences ne sont pas garanties, sauf confirmation écrite du camping.

Obligation: toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

La capacité d'accueil des locatifs, suivant les modèles, est FERME pour une question d'assurance et de sécurité des personnes. Aucune personne supplémentaire (même enfant en bas âge) ne sera acceptée. Seules les personnes mentionnées sur le contrat de réservation seront autorisées à séjourner sur le camping, toute modification restant à l'appréciation du camping.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur légal.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des locations.

Annulation: en cas de retard pour votre arrivée, veuillez nous en aviser.

En cas de renonciation à un séjour de votre part, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

- les frais de réservation et le montant de l'assurance annulation si souscription (Campez Couvert – www.campez-couvert.com) ,payable lors de la réservation, dont le montant est de 5% du coût intégral du séjour (Max. 30 jours, à l'ordre du camping d'autun).

- L'acompte du séjour (d'un montant égal à 25% du coût intégral du séjour). En application de l'article L 114-1 du code de la consommation et 1590 du code civil, l'acompte versé sera retenu à titre d'indemnisation du préjudice.

- Un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Dans les 2 cas, l'acompte versé ne sera jamais remboursé.

L'annulation doit être envoyée par lettre écrite avec A.R., les messages téléphoniques ne sont pas admis.

Garantie annulation: Il est fortement recommandé de souscrire une garantie annulation (Campez Couvert, voir conditions générales sur le site www.camping-saint-lary.com) payable lors de la réservation, d'un montant de 5% du coût intégral du séjour (à l'ordre du camping d'Autun).

Charges: le loyer n'inclut pas la taxe de séjour (0,50€ par personne), ni la totalité de la consommation d'eau (2,10€ le m³) et d'électricité (0,38€ le kwh). Tous les mobil-homes possèdent un compteur d'eau et d'électricité indépendant. Un relevé est effectué à l'arrivée et au départ et le règlement se fait en fin de séjour.

Pour la période hivernale (du 01/11 au 31/04) , les charges d'eau et d'électricité sont incluses à hauteur de 39 kwh d'électricité et 4,00 m³ d'eau par jour. Tout dépassement est à la charge du locataire (eau 2,10€ le m³/électricité 0,38€ le kwh).

Pour la période estivale (du 01/05 au 05/10), les charges d'eau et d'électricité sont incluses à hauteur de 4,10 kwh d'électricité et 0,35 m³ d'eau par jour. Tout dépassement est à la charge du locataire (eau 2,10€ le m³/électricité 0,38€ le kwh).

Vous n'avez pas accès aux sanitaires du camping gratuitement il y a un supplément de 2 euros par personne logeant dans le mobil-home pour y accéder.

Les installations sur les parcelles des mobil-homes sont interdites. Il est prévu 1 véhicule par installation; tout véhicule supplémentaire doit être déclaré et la redevance correspondante doit être acquittée.

Inventaire: le locataire est tenu de faire l'inventaire à son arrivée et de signaler toute anomalie sous 24 h, passés ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Votre départ: le locataire devra prendre rendez-vous au plus tôt pour l'état des lieux et le relevé des compteurs, qui sera programmé entre 8h et 10h en juillet et en août et entre 9h et 11h le reste de l'année (toutes les 10 min sur réserve de disponibilité pour chaque horaire). Si, lors de la prise de rendez-vous, aucune horaire ne convenait au locataire, une caution de 380€ par carte bleue sera prise. À

ce moment-là, le locataire pourra libérer son mobil-home à l'heure désirée, jusqu'à 10h maximum. Sous 8 jours, la caution sera restituée ou débitée, après l'état des lieux, le contrôle du solde du séjour et le relevé des compteurs (si dépassement forfait eau et électricité). Voir les conditions dans le paragraphe suivant « caution ».

Caution: une caution de 380 € par mobil-home loué (soit 300€ pour le mobil-home et 80€ pour le ménage) est exigée le jour de la remise des clés. Cette caution sera restituée au locataire le jour du départ ou sous 8 jours pour les départs anticipés, sous déduction éventuelle des frais de remise en état. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

L'inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location. Les frais de remise en état éventuelle et le matériel manquant ou détérioré vous seront facturés selon le prix de l'inventaire (disponible à l'accueil) ou éventuellement d'un devis de remise en état, selon les dégâts causés.

Le mobil-home sera rendu dans le même état de propreté qu'à la livraison. À défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 80 € pour le nettoyage. Les hébergements sont strictement non-fumeurs: si une odeur est détectée après votre séjour, la somme de 250,00€ sera débitée de votre caution.

Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile et présenter un justificatif lors de son arrivée.

Nettoyage: une option forfaitaire de nettoyage peut être demandée à l'arrivée, moyennant la somme de 80 euros.

N°2- LOCATION D'EMPLACEMENTS CAMPING



Le jour de votre arrivée, les emplacements sont disponibles de 14h30 à 20h en juillet et en août et de 14h à 16h le reste de l'année.

Obligation : toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.

Réservation : tout contrat de location de camping devra être retourné accompagné d'un règlement de 54 €, dont 40€ à titre d'acompte à valoir sur votre séjour et 14€ pour les frais de réservation (par chèque ou via le site internet du camping, les chèques vacances ne sont pas acceptés pour l'acompte). Sans cet acompte, la location ne sera pas validée.

Annulation : en cas de retard pour votre arrivée, veuillez nous en aviser. L'annulation doit être envoyée par lettre écrite avec A.R., les messages téléphoniques ne sont pas admis.

En cas d'annulation il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

- les frais de réservation, l'acompte et le montant de l'assurance annulation si souscription. En application de l'article L 114-1 du code de la consommation et 1590 du code civil, l'acompte versé sera retenu à titre d'indemnisation du préjudice.

- Un montant égal à 25% du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue de votre séjour.

- Un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Dans les 2 cas, l'acompte versé ne sera jamais remboursé.

En l'absence écrite du campeur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 12h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Garantie annulation : Il est fortement recommandé de souscrire une garantie annulation (Campez Couvert – www.campez-couvert.com), payable lors de la réservation, dont le montant est de 5% du coût intégral du séjour (Max. 30 jours, à l'ordre du camping d'autun).

Sécurité assurance : Il appartient aux campeurs caravaniers de souscrire une assurance pour leur caravane, tente, matériel et leur responsabilité civile. La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation due aux intempéries ou accidents qui interviendraient à l'intérieur du camping.

Visiteurs: Les visiteurs sont acceptés dans la journée en acquittant une redevance de 2€. Ils doivent stationner leur véhicule sur le parking à l'entrée du camping. L'accès à la piscine est interdit au visiteur.

Tenue et aspect des installations : Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les clients doivent vider les eaux usées dans le sanitaire prévu à cet effet. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge se fera, le cas échéant, au séchoir commun et ne devra jamais être fait à partir des arbres et des clôtures et des plantations. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

N°3- LA VIE AU CAMPING



Animaux : les animaux sont acceptés moyennant une redevance payable lors de votre réservation, excepté les chiens de 1re et 2e catégories. Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits aux abords des piscines et dans les bâtiments.

Le carnet de vaccination à jour, pour les chiens et les chats doit être présenté à l'accueil le jour de l'arrivée. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping ou dans le mobil-home, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.

Espace jeux, enfant et piscine :Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. La salle de réunion ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident.

La piscine : La piscine n'est pas surveillée, en conséquence, les enfants y accèdent sous l'entière responsabilité et la surveillance des parents. Avant de pénétrer dans le bassin, les baigneurs doivent impérativement passer sous la douche et par le pédiluve. Le port du slip de bain est obligatoire. La direction n'est pas responsable des vols et des accidents qui peuvent y survenir. L'accès à la piscine est interdit au visiteur.

Barbecues : 3 barbecues à charbons sont à la disposition des campeurs dans le camping. Aucune installation n'est autorisée sur les emplacements.

Le tri sélectif : le camping pratique le tri sélectif. Des containers sont à disposition à l'entrée du camping.

Bruit : les clients sont priés d'éviter tous bruit et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possibles. Le gestionnaire assure la tranquillité de ses clients en fixant des horaires pendant lesquels le silence doit être total.

Circulation et stationnement des véhicules : A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée. La circulation est autorisée de 7h à 23 h. Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

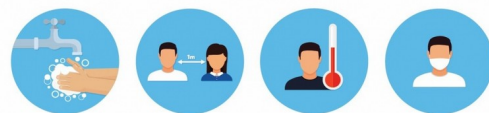
Responsabilité du camping: le client reconnaît expressément que le camping ne pourra être tenu responsable du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans leurs brochures ou site internet (photos activités loisirs services dates de fonctionnement ...) Toutes les photos sont utilisés sont non contractuelles et n'ont qu'un titre indicatif.

Droit à l'image: Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping du val dautun à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être pris au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

En cas de litige : Médiation des litiges de la consommation - CMAP (Centre de médiation et d'arbitrage de Paris CCI de Paris) Médiation des litiges de la consommation - CMAP (Centre de médiation et d'arbitrage de Paris CCI de Paris) .Saisine par internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet: www.cmap.fr .Saisine par mail: consommation@cmap.fr .Saisine par voie postale: 39, avenue F.D. Roosevelt 75008 Paris. Le tribunal de Commerce de Tarbes est seul compétent.

Informatique et liberté : les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le camping d'autun comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par nos services internes pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre en fonction de vos centres d'intérêt. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos nom, prénom et adresse : Camping du val d'autun 11 routes d'autun 65170 Saint Lary Soulan

N°3- LES REGLES SANITAIRES



Voici la liste des règles sanitaires que nous allons tous devoir observer pendant notre séjour.

Vous êtes nombreux à vous et à nous interroger sur les conditions sanitaires de votre séjour. Voici, lieu par lieu, les mesures que nous avons mises en place pour nous assurer, à tous, une protection efficace contre le coronavirus SARS-CoV-2. Ces mesures ont été faites dans le respect du protocole sanitaire de notre fédération Nationale.

Des distributeurs de gel hydroalcoolique et du savon seront mis à votre disposition dans les différents lieux des établissements.

Les gestes barrières et les règles sanitaires propres à chaque lieu seront exposés par une signalétique. Prévoyez vos masques et un stylo pour remplir toute formalité. L'ensemble de notre personnel a suivi une formation pour la mise en place des gestes barrières et des protocoles de nettoyage et de désinfection. Un référent COVID a été nommé dans chaque établissement.

À votre arrivée

Comment limiter votre présence à la réception ?

- Pour faciliter votre arrivée vous pouvez nous contacter la veille pour que l'on effectue la caution de votre mobil home à distance. En juillet et en août, au 0632817104 entre 15h et 20h, le reste de l'année au 0673889341 entre 14h et 16h.
- Les chèques-vacances seront envoyés par vos soins avant votre arrivée.
- Pour officialiser votre arrivée, des postes d'accueil en plein air pourront être aménagés (en fonction de la météo et de l'affluence prévue). Sinon, inutile de vous présenter en groupe à la réception, une personne suffira.
- Au comptoir de la réception, vous serez isolé(e) de votre interlocuteur par un plexiglas hygiaphone.

Votre hébergement

Quelles sont les mesures sanitaires prises avant votre arrivée ?

- Le nettoyage de votre locatif est effectué dans son intégralité avec des **produits virucides** EN 14476.
- Le locatif est **aéré** de manière prolongée avant votre arrivée.
- Sont désinfectés systématiquement entre deux locations :
 - tous les points de contact (poignées, interrupteurs...),
 - la clé de l'hébergement.
- La location de draps ne sera faite que sur demande et ne seront pas installés dans le mobil home.
- Il faudra amener vos alèses de protection pour le lit 140/190 et 80/190 pour les petits lits.
- **Si vous louez des draps**, nous vous demanderons de les ôter à la fin de votre séjour et de les regrouper dans les taies d'oreiller. Vous devrez les laisser à l'extérieur du logement. La même chose vous sera demandée pour l'ensemble du linge de maison

(serviettes, torchons, ...).

Les sanitaires communs (d'avril à octobre)

- Il y aura 1 lavabo sur 2
- Tous les sanitaires (bacs, toilettes, douches...) seront nettoyés selon une fréquence renforcée à l'aide de produits virucides EN 14476.
- Les bacs à linge seront condamnés
- Il n'y aura pas d'urinoir
- À l'accueil vous avez à disposition du papier essuie-tout et du désinfectant en complément pour les sanitaires si vous le souhaitez .

Les espaces aquatiques (juillet et août)

- La piscine est ouverte dans le respect des règles d'hygiène actuelle en revanche, un nombre maximum de baigneurs nous sont imposés soit 14 dans la piscine et 4 chaises seront sur les plages pour les personnes accompagnantes . Une ouverture de la piscine jusqu'à 20h vous sera régulièrement proposée pour augmenter l'amplitude d'ouverture et permettre à tous d'en profiter pleinement. Les gestes barrières sont rappelés à l'entrée et à respecter dans tous les espaces aquatiques. La douche sera obligatoire avec savon avant la baignade
- Les règles d'hygiène habituelles perdurent : passage par le pédiluve douche obligatoire avant baignade, maillot de bain pas de short.
- Il n'y aura pas de transat mais un espace d'herbe autour de la piscine est à votre disposition.

Les animations (juillet et août)

- Conservation de la fréquence de ses activités, tout en s'adaptant aux mesures sanitaires.
- Le nombre de **10 enfants par activité** nous est imposé. L'inscription au préalable est obligatoire. Les activités se dérouleront le plus possible en **plein air**.
- Une désinfection des locaux, des matériels et des points de contact est assurée entre chaque séance.
- Pour éviter les rassemblements trop importants d'enfants, **Myrtille et Grignotte passeront dans les allées pour venir à vous ! :)**

Les animations familiales en journée et en soirée (juillet et août)

Elles sont toutes repensées pour observer les gestes barrières dans leur pratique. Nos équipes d'animateurs formés selon le protocole sanitaire. Nous ne manquerons pas de vous faire partager chaque semaine le programme sur nos réseaux ! Concert, méditation, relaxation, etc.

Les matériels de loisirs

- Tous les matériels loués comme (prise européenne, rallonge) en réception sont désinfectés après chaque location.
- Du papier essuie-tout et du désinfectant sont à votre disposition pour effectuer votre propre opération de désinfection supplémentaire.
- Les aires de jeux seront **désinfectées quotidiennement** (toboggans, balançoires...).

Le terrain multi-sport

La pratique du ping-pong, de la pétanque, ne sont pas soumises à des règles particulières excepté, bien sûr, le respect des gestes barrières. Le prêt des raquettes de ping-pong et boules de pétanque est interrompu jusqu'à nouvel ordre. Prévoir son propre matériel.

La salle de bar

Là aussi et plus que jamais nos équipes sont formées au protocole sanitaire de la restauration.

- La salle de bar restera ouverte pour une aération maximale
- Les personnes accueillies devront limiter leurs déplacements
- Les clients doivent porter un masque, sauf quand ils sont à table
- Seules les personnes ayant une place assise peuvent être accueillies
- Une distance d'un mètre entre chaque table
- Table de 10 personnes maximum
- Masque obligatoire pour tout notre personnel...
- Pour la vente à emporté, utilisation de contenants à usage unique

Chers Clients,

Dans ce nouveau contexte, vous avez besoin d'être rassurés sur notre engagement à mettre en place les règles sanitaires et c'est bien naturel ! L'ensemble de nos équipes a été formé pour respecter et faire respecter le projet de protocole de la Fédération de l'hôtellerie de Plein Air. Toutes ces mesures ne seront efficaces que si chacun d'entre nous respecte scrupuleusement ces nouvelles règles de vie. Ensemble, barrons la route au virus et apprenons à vivre des vacances différentes ! J'espère qu'après cette lecture, vous êtes totalement convaincus de faire confiance au Camping d'Autun pour vos prochaines vacances bien méritées.

À très bientôt face aux montagnes !

Céline Brau, gérante au Camping d'Autun